

nisme, qui s'ajoutent à ses contributions au Plan de Colombo, témoignent de la volonté de notre pays d'aider sur le plan international au relèvement des niveaux de vie et à l'amélioration des conditions économiques dans les régions moins fortunées du globe.

Entre 1950 et 1956, les dons canadiens à l'organisme ont atteint 7.2 millions de dollars. En 1957, le Canada fournira, sous réserve de l'approbation du Parlement 2 autres millions, augmentation de plus de 10 p. 100 sur le montant accordé en 1956. Pour permettre au Bureau d'organiser son activité future en comptant sur un appui assuré et pour aider les pays bénéficiaires à coordonner leurs programmes de développement, le Canada et certains autres États ont affirmé leur intention de contribuer pour 1958 et 1959, sous réserve de l'approbation de leurs législatures, des sommes du même ordre que les crédits votés en 1956. L'apport canadien vient maintenant en troisième place, après celui des États-Unis et du Royaume-Uni. Pour les contributions par tête, le Canada devance tous les autres. Les 2 millions promis pour 1957 représentent un don annuel de 13.2 c. par personne vivant au Canada. A ce compte, le Danemark fournit 13c., la Norvège, 11.2c, la Suède, 9.6c. et les États-Unis, 9.5c.

Comment utilisera-t-on les 31 millions promis par 71 États pour le Programme élargi en 1957 ? Le Conseil économique et social en a approuvé la répartition suivante entre cinq institutions ou organismes: (1) environ 5.5 millions seront accordés à l'Organisation mondiale de la santé pour hâter la formation d'hygiénistes, augmenter le nombre des cliniques expérimentales et intensifier les programmes d'amélioration générale de la santé; (2) environ 5 millions seront affectés à l'UNESCO pour l'aider à relever le niveau de l'enseignement primaire dans les régions sous-développées, à resserrer les relations culturelles entre pays et à favoriser les recherches scientifiques de base; (3) une autre institution spécialisée, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) dont l'objectif est d'accroître la productivité du sol, des forêts et des pêches et d'en améliorer les produits, recevra le plus fort montant, soit 8¼ millions; (4) on accordera 3½ millions à l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour faciliter ses travaux, notamment la mise en œuvre de son précieux et efficace programme d'amélioration des techniques et l'augmentation du rendement des travailleurs; (5) enfin, l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies, qui a comme directeur un Canadien, M. H.L. Keenleyside, recevra 6½ millions. Cet organisme assure une formation poussée en administration publique, en service social et dans divers domaines scientifiques, à plusieurs boursiers venant de régions dont le développement technique est moins avancé.

Depuis des années, les représentants du Canada ne cessent d'insister sur le recours aux organismes des Nations Unies pour dispenser et diriger l'assistance technique aux régions moins évoluées. Le Canada se réjouit de ce que le Programme, en contribuant à accroître les connaissances techniques et à les diffuser, est en train de relever dans une certaine mesure le niveau de vie des peuples bénéficiaires qui pourront ainsi mieux servir la communauté internationale. L'institution contribue aussi à promouvoir la compréhension et la bonne entente mutuelles parmi les 71 pays qui coopèrent activement à ce programme de portée mondiale.

Pour résumer, le Canada a versé en 1956 3 millions de dollars en cotisations de membre ou en quotes-parts aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées. En outre, l'an dernier, le Canada souscrivait, à titre bénévole, plus de 3 millions pour les quatre programmes spéciaux des Nations Unies, ce qui porte à plus de 6 millions son appui financier à l'œuvre des Nations Unies en 1956.